



Fédération Française des
Médaillés de la Jeunesse, des
Sports et de l'Engagement
Associatif

Fondée en 1951, l'association,
loi 1901, reconnue d'utilité publique, est placée sous le
haut patronage de Monsieur le Président de la
République et du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de
la Vie Associative.

Présentation du Comité

Fondé le 29 novembre 1975

Le Comité Départemental est administré par une
Instance Dirigeante composée de 8 membres au moins
et 24 membres au plus.

Du fait de l'étendue du département, en 1990,
5 secteurs ont été dénommés « Cercles ». Sous l'égide du Comité, déclarés en préfecture, possédant leurs statuts et leur équipe dirigeante, ils convoquent leurs adhérents à une assemblée générale annuelle. Leur existence dépend de l'accord du département. Ils sont représentés à l'assemblée générale du Comité. Ils relaient les informations et missions nationales qui sont transmises par le Comité départemental, organisent leurs propres manifestations. Ils élaborent des dossiers de demande de reconnaissances.

- Cercle 1 : Eaubonne et communes avoisinantes
- Cercle 2 : Paris
- Cercle 3 : Plaine de France
- Cercle 4 : Pontoise Vexin
- Cercle 6 : Vieille France Sud

Objectifs du Comité

- **Rassembler** les titulaires de la décoration ministérielle
- **Encourager** et **soutenir** le bénévolat chez les jeunes du monde associatif
- **Participer, Élaborer** avec le Service Départemental Jeunesse, Engagement et Sport (SDJES) de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Val d'Oise (DSDEN), les propositions de promotions aux Lettres de félicitations, Médailles de Bronze, d'Argent et d'Or
- **Établir** des conventions d'objectifs avec les différents partenaires institutionnels, socioculturels, d'éducation populaire et sportifs
- **Devoir de Mémoire**, Ravivage de la Flamme du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe

Nos actions

- **Valorisation** des Médaillés lors des cérémonies de remise de médailles et lettres de félicitations.
- Organisation de la **Journée Mondiale du Bénévolat** dans le Val d'Oise
- **Cérémonie de remise des Flammes**
- **Cérémonie de Ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe**
- **Participations aux diverses manifestations** organisées par le Comité Départemental Olympique et Sportif du Val d'Oise (CDOS 95)

Communication

- Journal « Les Échos »
- Plaquette de présentation
- Triptyque
- Site internet
- Kakémono
- Banderole



- **Recevoir une décoration du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, est pour un bénévole, qu'il soit issu du monde associatif, socioculturel, ou de l'éducation populaire, un témoignage de reconnaissance de la République pour son engagement.**

Conditions requises

Lettre de félicitations

- Jeune de 15 ans minimum et moins de 6 années d'activité bénévole

Médailles

- Être majeur
- Être engagé bénévolement dans le milieu sportif ou associatif dans le département du Val d'Oise
- Réunir les conditions d'années d'activité

Qui peut proposer

- Des autorités préfectorales, des services départementaux en charge de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif (SDJES)
- Des responsables associatifs (présidents de ligues, de comités départementaux, d'associations sportives, de jeunesse, d'éducation populaire, de l'association départementale de membre du Mérite sportif et des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif.)
- Des élus politiques

Distinctions honorifiques

La Lettre de Félicitations

Particulièrement destinée à récompenser les Jeunes bénévoles de 15 ans minimum et tous ceux qui œuvrent dans l'ombre au sein des associations et qui n'ont pas atteint les 6 années requises pour l'obtention d'une médaille de bronze.

Elle est attribuée par le Préfet de département sur proposition de la commission départementale chargée d'examiner la candidature.

La Médaille Ministérielle

La médaille de la jeunesse, des sports et de l'Engagement Associatif est destinée à récompenser les personnes qui se sont particulièrement distinguées au service de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Bronze : 6 ans d'activité bénévole au service de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif. Elle est attribuée par le Préfet de département sur proposition de la commission départementale chargée d'examiner la candidature.

Argent : 10 ans d'activité bénévole au service de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif dont 4 ans échelon bronze

Or : 15 ans d'activité bénévole au service de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif dont 5 ans échelon argent

Les médailles d'argent et d'or sont attribuées par le Ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative, après consultation de la commission chargée d'examiner les candidatures.

La médaille peut être attribuée à titre posthume.

Déposer une candidature

> Le formulaire du mémoire de proposition de médaille ou lettre de félicitations du niveau départemental et les conditions et procédures sont à télécharger sur le site du Comité MJSEA95.

La demande de médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif doit être établie sur le formulaire spécifique à compléter et à renvoyer au **Comité départemental des médaillés de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif** pour le niveau départemental.

Pour accéder au formulaire et aux conditions et procédures sur le site :

Flasher le QR code



Nos Partenaires



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Val-d'Oise



Comité de la
Flamme de la
Nation



**COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DES MÉDAILLÉS DE LA
JEUNESSE, DES SPORTS ET DE
L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF**

Mail : cdmjsea95@gmail.com

Site : www.cdmjsea95.org



Ne pas jeter sur la voie publique – Imprimé par nos soins